

# COMPTE RENDU DE REUNION CONSEIL MUNICIPAL

-----  
Séance du Vendredi 26 Avril 2013

L'an DEUX MILLE TREIZE, le VINGT-SIX AVRIL à DIX-SEPT HEURES, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle « Respelido », sous la Présidence de Monsieur Michel DUVETTE, 1<sup>er</sup> Adjoint, pour le Maire empêché.

**PRESENTS** : DUVETTE Michel – DURET Claudia – CARTON Claude – GAUTIER Pierre – GELIN Liliane – HERMITTE Dorella – LAHURE André - MACHISIO Nathalie – MARIN Emile – METHIVIER Didier – MULE Martine – RUMEAU René – RUTLER Béatrice – SERRIERE Alain TOURREL Roger – WILTZIUS Renée.

**REPRESENTES** : AMOR Sabine (pouvoir à Mme MARCHISIO Nathalie) - BARRAS Marinette (pouvoir à Mme GELIN Liliane) - PEDA Jean-Claude (pouvoir à M. CARTON Claude) -

**Secrétaire de Séance** : Mme Renée WILTZIUS

Le quorum est atteint.

Monsieur Michel DUVETTE ouvre la séance et propose Mme Dorella HERMITTE comme Secrétaire de séance avec l'accord du Conseil Municipal. Le Compte Rendu du précédent Conseil sera approuvé lors de la prochaine réunion.

## ORDRE DU JOUR

### 1 / ELECTION DU MAIRE

Monsieur CARTON Claude, le plus âgé des membres du Conseil a pris ensuite la Présidence.

Le Président, après avoir donné lecture des articles L 2122-4 ; L 2122-7 et L 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, a invité le Conseil à procéder à l'Election d'un Maire, conformément aux dispositions prévues par les articles L 2122-4 et L 2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales. Chaque Conseiller Municipal, à l'appel de son nom a remis, fermé au Président son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Premier tour de scrutin : le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne.....	19
- A déduire : bulletins litigieux énumérés aux articles L 65 et L 66 du Code Electoral.....	1
- Reste pour le nombre de suffrage exprimés.....	18
- Majorité absolue.....	10
M. GAUTIER Pierre .....	15 voix
M. CARTON Claude .....	3 voix

M. Pierre GAUTIER ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Maire et a été immédiatement installé.

**ELECTION DU PREMIER ADJOINT**

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes et sous la Présidence de M. Pierre GAUTIER élu Maire, à l'élection du premier Adjoint.

Premier tour de scrutin : le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne.....	19
- A déduire : bulletins litigieux énumérés aux articles L 65 et L 66 du Code Electoral.....	1
- Reste pour le nombre de suffrage exprimés.....	18
- Majorité absolue.....	10

M. Michel DUVETTE ..... 18 voix

M. **Michel DUVETTE** ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Adjoint et a été immédiatement installé.

**ELECTION DU SECOND ADJOINT**

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes et sous la Présidence de M. Pierre GAUTIER élu Maire, à l'élection du second Adjoint.

Premier tour de scrutin : le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne.....	19
- A déduire : bulletins litigieux énumérés aux articles L 65 et L 66 du Code Electoral.....	1
- Reste pour le nombre de suffrage exprimés.....	18
- Majorité absolue.....	10

Mme Renée WILTZIUS..... 18 voix

Mme **Renée WILTZIUS** ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée Adjoint et a été immédiatement installée.

**ELECTION DU TROISIEME ADJOINT**

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes et sous la Présidence de M. Pierre GAUTIER élu Maire, à l'élection du troisième Adjoint.

Premier tour de scrutin : le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne.....	19
- A déduire : bulletins litigieux énumérés aux articles L 65 et L 66 du Code Electoral.....	4
- Reste pour le nombre de suffrage exprimés.....	15
- Majorité absolue.....	10

M. Alain SERRIERE ..... 15 voix

M. **Alain SERRIERE** ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Adjoint et a été immédiatement installé.

### **ELECTION DU QUATRIEME ADJOINT**

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes et sous la Présidence de M. Pierre GAUTIER élu Maire, à l'élection du quatrième Adjoint.

Premier tour de scrutin : le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne..... 19
- A déduire : bulletins litigieux énumérés aux articles L 65 et L 66 du Code Electoral..... 1
- Reste pour le nombre de suffrage exprimés..... 18
- Majorité absolue..... 10

Mme Dorella HERMITTE..... 10 voix  
M. Claude CARTON ..... 4 voix  
M. René RUMEAU ..... 4 voix

Mme **Dorella HERMITTE** ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée Adjoint et a été immédiatement installée.

### **ELECTION DU CINQUIEME ADJOINT**

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes et sous la Présidence de M. Pierre GAUTIER élu Maire, à l'élection du cinquième Adjoint.

Premier tour de scrutin : le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne..... 19
- A déduire : bulletins litigieux énumérés aux articles L 65 et L 66 du Code Electoral..... 1
- Reste pour le nombre de suffrage exprimés..... 18
- Majorité absolue..... 10

M. André LAHURE ..... 11 voix  
M. René RUMEAU ..... 7 voix

M. **André LAHURE** ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Adjoint et a été immédiatement installé.

### **3 / DESIGNATION DES DELEGUES SYNDICAUX ET ASSOCIATIFS**

Le Maire expose qu'il y a lieu d'élire les délégués au sein des Comités ou Syndicats Intercommunaux, des Syndicats Mixtes et des Associations à caractères social par un vote à bulletin secret.

Le Conseil Municipal, après avoir écouté l'exposé du Maire, décide d'élire :

#### **Pour le Syndicat Intercommunal d'Assainissement :**

- Titulaires : M. DUVETTE – D. METHIVIER – A. SERRIERE -
- Suppléants : A. LAHURE – D. HERMITTE – E. MARIN -

#### **Pour le Syndicat des Chemins et Cours d'Eau :**

- Titulaires : D. HERMITTE – D. METHIVIER -
- Suppléants : P. GAUTIER – R. TOURREL -

#### **Pour le SIVOM + SIVU de l'Issole :**

- Titulaires : A. SERRIERE – M. MULE -

- Suppléants : E. MARIN – A. LAHURE -

**Pour les Communes Européennes :**

- Titulaires : M. DUVETTE – M. MULE – R. TOURREL -
- Suppléants :

**Pour La Défense :**

- Titulaire : M. DUVETTE –
- Suppléant : N. MARCHISIO -

**Pour le PIDAF :**

- Titulaires : A. SERRIERE – E. MARIN -
- Suppléants : D. METHIVIER – A. LAHURE -

**Pour le SIVU de la Loube :**

- Titulaires : A. SERRIERE – R. RUMEAU -
- Suppléants : D. METHIVIER – E. MARIN -  
(1 voix contre : D. HERMITTE)

**Pour la Mission Locale :**

- Titulaire : M. MULE –
- Suppléant : M. BARRAS -

**Pour l'Association des Communes Forestières du Var :**

- Titulaire : E. MARIN –
- Suppléant : R. TOURREL –

**Pour le SIVU du Train Touristique :**

- Titulaires : N. MARCHISIO – B. RUTLER -
- Suppléants : C. DURET – S. AMOR -

**Pour l'Association des Usagers du Balançan :**

- Titulaire : A. SERRIERE -
- Suppléants : M. MULE -

**Pour l'Association Aide et Service à Domicile :**

- Titulaires : R. WILTZUS -
- Suppléants : M. MULE -

**Pour les COMMISSIONS :**

**Urbanisme / Environnement** : M. DUVETTE – L. GELIN – M. BARRAS – N. MARCHISIO – D. HERMITTE & les membre du Conseil Municipal qui sont intéressés.

**Communication** : M. DUVETTE – R. WILTZIUS – M. MULE

**Jeunesse / Associations** : M. DUVETTE – A. SERRIERE – A. LAHURE – N. MARCHISIO – S. AMOR – B. RUTLER – M. MULE – C. DURET – M. BARRAS – E. MARIN

**Sécurité** : M. DUVETTE – A. SERRIERE – A. LAHURE – D. METHIVIER – E. MARIN – N. MARCHISIO

**Ecoles** : L. GELIN – R. WILTZIUS – A. LAHURE – A. SERRIERE – N. MARCHISIO – B. RUTLER

**Finances** : A. LAHURE – R. WILTZIUS – L. GELIN – M. MULE  
& les membres du Conseil Municipal qui sont intéressés.

**Fêtes et Cérémonies** : A. SERRIERE – R. WILTZIUS – A. LAHURE – L. GELIN – E. MARIN – B. RUTLER  
(1 abstention : D. METHIVIER)

**Travaux Neufs** : D. HERMITTE – M. DUVETTE – A. LAHURE – C. CARTON

(1 abstention : R. RUMEAU)

#### **4 / ELECTION DU BUREAU DE LA C.A.O.**

Le Maire expose :

Que le Code des Marchés Publics dispose que la Commission d'Appel d'Offres, comprend, outre le Maire, trois membres titulaires et trois membres suppléants du Conseil Municipal, élus à scrutin secret.

Le Conseil Municipal, après avoir écouté l'exposé du Maire, décide d'élire :

##### **Délégués Titulaires :**

- M. A. LAHURE -
- Mme L. GELIN -
- Mme M. BARRAS -

##### **Délégués Suppléants :**

- Mme M. MULE -
- Mme B. RUTLER -
- Mme R. WILTZUS -

(1 abstention : R. RUMEAU

2 contre : J.C. PEDA – C. CARTON)

#### **5 / DESIGNATION DES DELEGUES C.C.A.S.**

Le Maire expose :

Qu'il y a lieu d'élire les délégués au sein du C.C.A.S. par un vote.

Le Conseil Municipal, après avoir écouté l'exposé du Maire, décide d'élire :

##### **Délégués Titulaires :**

- Mme R. WILTZIUS -
- Mme L. GELIN -
- Mme M. BARRAS -
- Mme M. MULE -

(2 contre : S. AMOR – N. MARCHISIO)

#### **6 / INDEMNITES DU MAIRE ET DES ADJOINTS**

Le Maire expose :

Que nous devons fixer, conformément à l'article L 2123-23 du C.G.C.T., les indemnités de fonction du Maire et conformément à l'article L 2123-24 du C.G.C.T., les indemnités de fonction des Adjointes.

Le Conseil Municipal, après avoir écouté l'exposé du Maire, décide :

- De fixer l'indemnité de fonction du Maire au taux maximal, soit 43 % de l'indice brut 1015
- De fixer l'indemnité de fonction de chaque Adjoint, au taux maximal, soit 16.50 % de l'indice brut 1015.

##### **Accord du Conseil Municipal à la majorité.**

(3 abstentions : B. RUTLER – C. CARTON – J.C. PEDA)

**La séance est levée à 19 heures 30**  
**Le Maire ,**

